

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

LA FICTION FRANÇAISE FACE AU RETOURNEMENT DU MARCHÉ

Jeudi 18 septembre 2025

LA COURSIVE / SCÈNE NATIONALE DE LA ROCHELLE

**FESTIVAL
FICTION.**

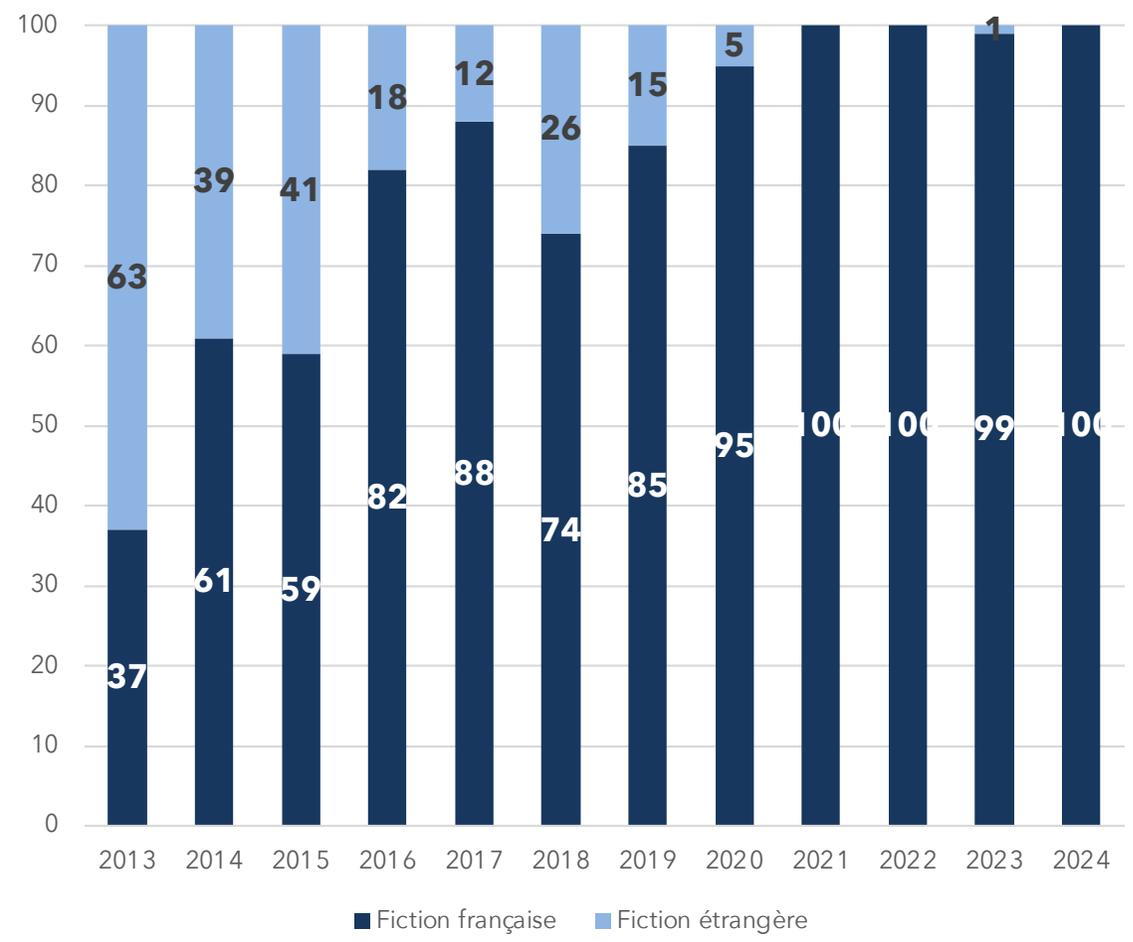
DES INDICATEURS D'AUDIENCE ET D'EXPORTATION SOLIDES

Audiences : un carton plein de la fiction française sur les chaînes hertziennes en 2024



Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

100 meilleures audiences de fiction



Septembre Productions
Itinéraire Productions

9,7 millions



JLA Productions

6,7 millions

2

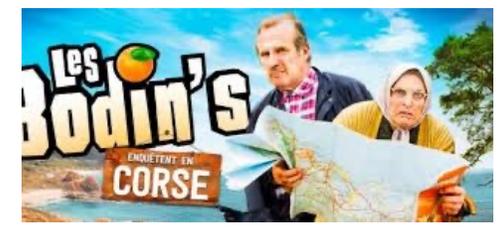


FranceTV Studio

6,2 millions

3

La fiction française, n°1 sur toutes les antennes en 2024



Chabraque Productions

4,4 millions



Kissman Productions / Quad

0,8 million



Les films du Worso

2 millions



Sources : CNC / Médiamétrie

... qui se confirme au 1^{er} semestre 2025



Septembre Productions
Itinéraire Productions

7,8 millions



Passion Films

5,4 millions

• 2



FranceTV Studio

5,7 millions

• 3

Fiction FR : 49 des 50 meilleures audiences de fiction



Noon

3,2 millions



Image & Cie

0,7 million



Shuuto Arctic / Reinvent Studios

1,5 million



Le top 3 des fictions françaises sur **NETFLIX** en 2024

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle



50ème – 61 M vues



8ème – 115 M vues
dans le monde



194ème – 27 M vues

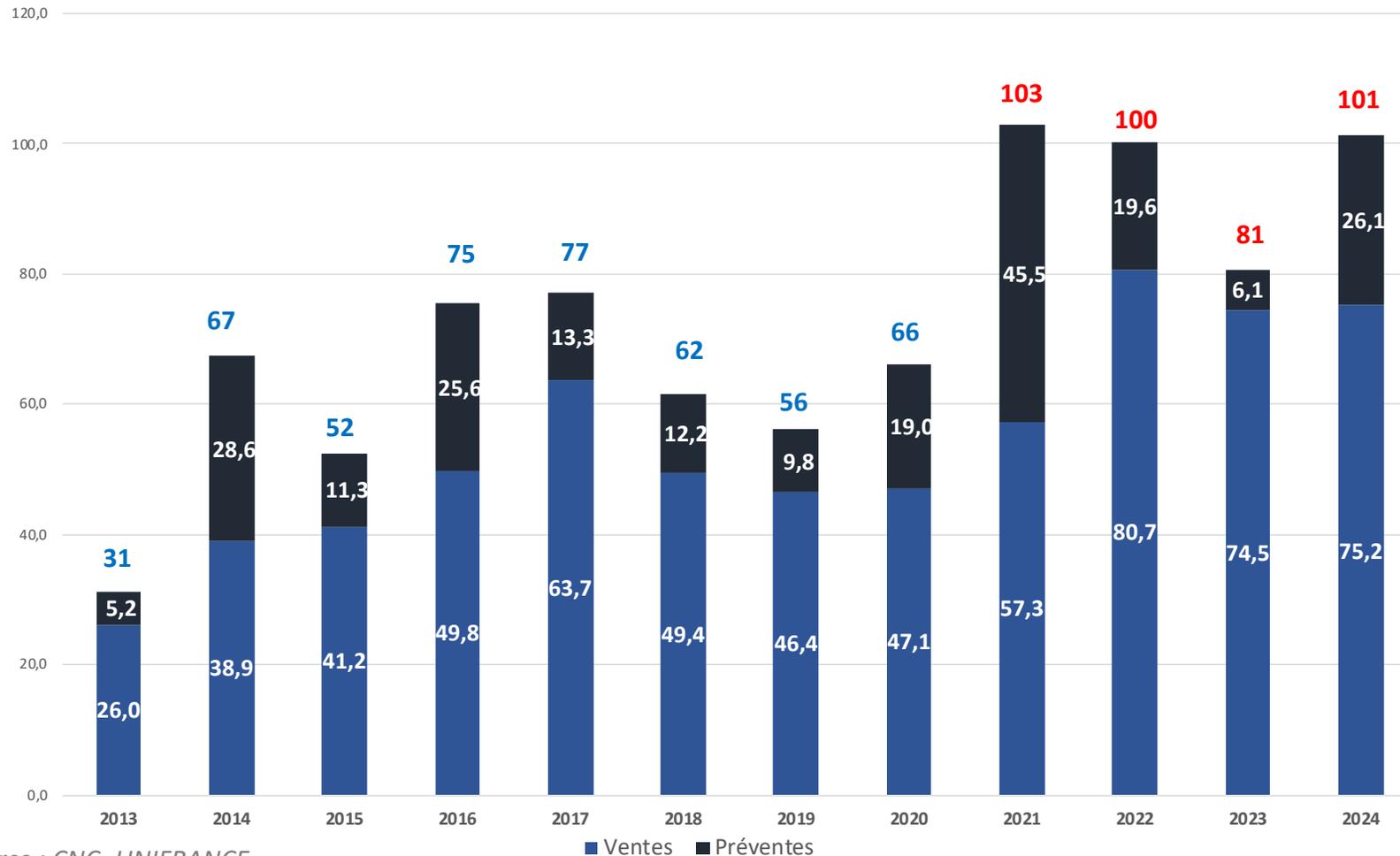


Saisons 1 et 2 de *Lupin* dans le top 10 « All time » des séries non-anglaises avec trois saisons de *Squid Game* et trois saisons de *La Casa de Papel*



Exportations, un dynamisme confirmé dans un marché international compliqué

La fiction, leader des exportations audiovisuelles françaises



Fiction n°1 des exportations audiovisuelles françaises pour la 3^{ème} année consécutive

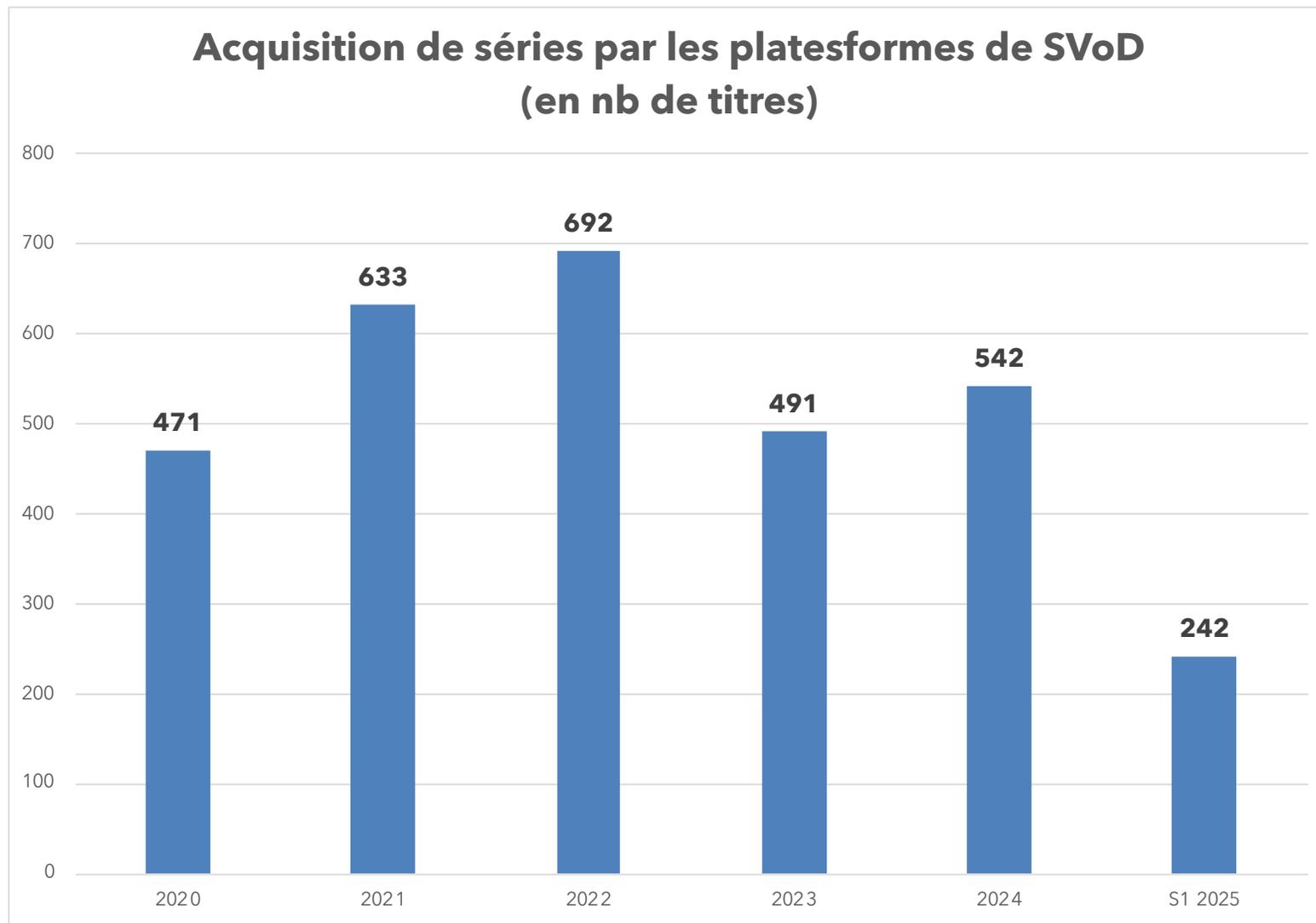
Maintien des ventes à très haut niveau (75 M€) qui témoigne de l'attractivité actuelle du line-up de la production française

Fort rebond des préventes

Plus de 60% des heures aidées au CNC sont financées par des partenaires étrangers contre 45% il y a dix ans

**Volume de production :
un marché international en baisse, un marché national contrasté**

Le Peak TV est clairement passé



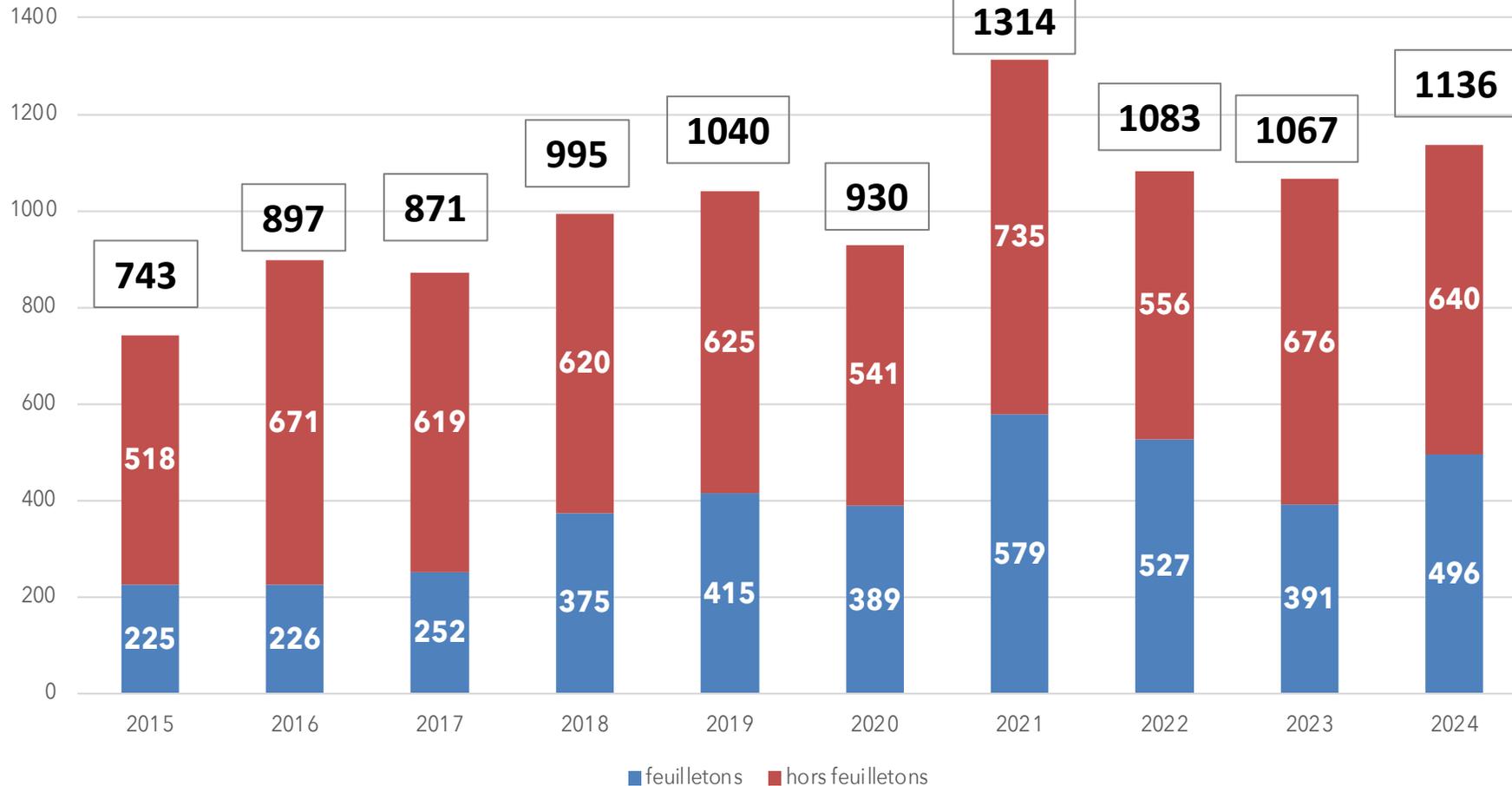
Baisse de 22%
des commandes de
séries des
plateformes de SVoD
entre 2022 et 2024.

France 3^{ème} pays
européen
producteur de séries
et France Télévisions
8^{ème} commanditaire
mondial
(S2 2024 & S1 2025)

Baisse de 24% des commandes de séries au S1 2025 par rapport au S1 2024

En France, des dynamiques contrastées

Evolution de la production aidée par le CNC (en nb heures)



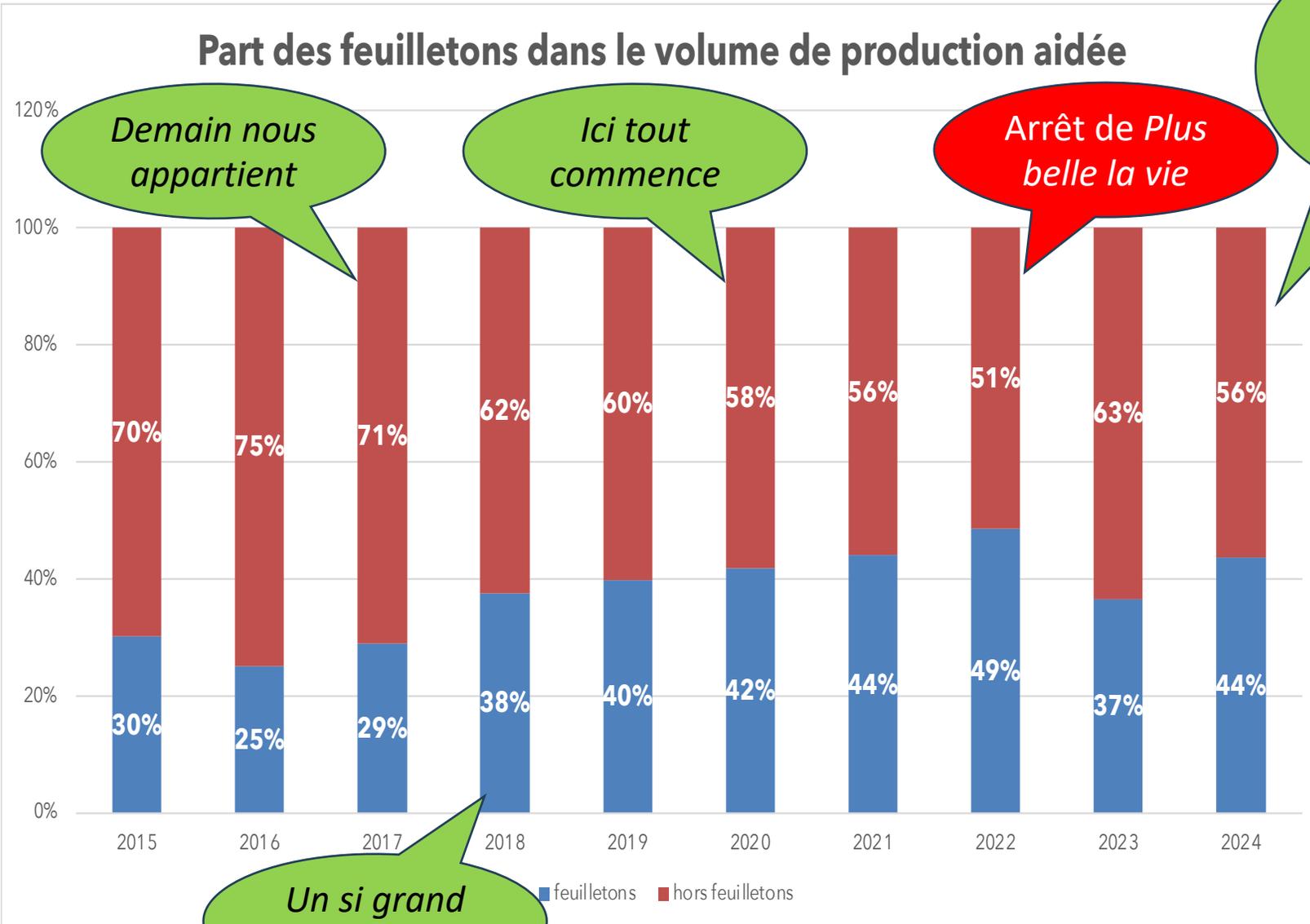
Hausse du marché
français : +6,4% en 2024

Hors feuilletons :
-5% (640 heures)
Moyenne annuelle
depuis 2019 :
629 heures

Avec une montée en
puissance des
productions PF :
20h en 2022, 44 h en
2023 et 71 h en 2024)

Le marché des unitaires et séries hors feuilletons et hors plateformes marque le pas

Une croissance portée par les feuilletons



Demain nous appartient

Ici tout commence

Arrêt de Plus belle la vie

Plus belle la vie, encore plus belle

Un si grand soleil

+27% en 2024
+120% en dix ans

44% du volume de production et 19% du total des devis

Le feuilleton représentera plus de 50% du volume produit en 2025 avec *Tout pour la lumière* de TF1 / Netflix et *Nouveau Jour* de M6

Domaine réservé des filiales de production des éditeurs de services

Plateformes : croissance de l'investissement dans la production aidée par le CNC

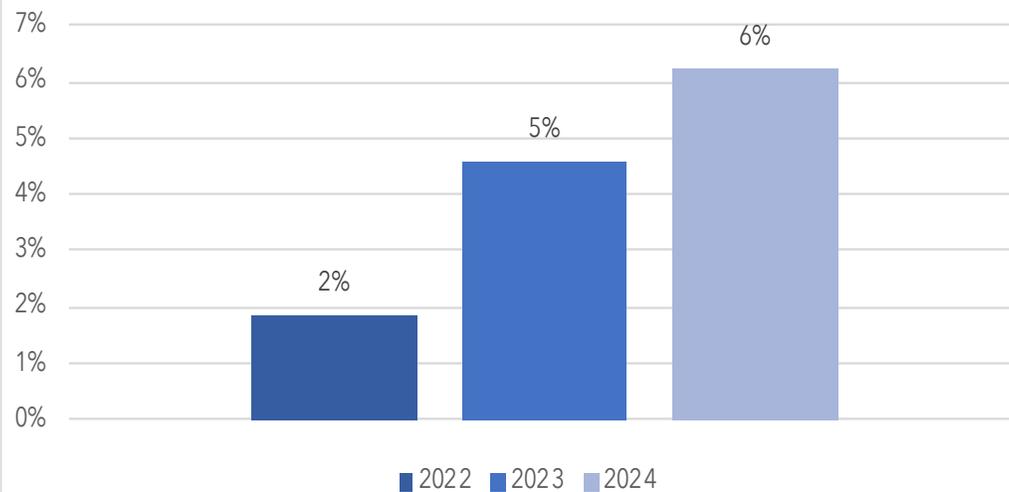
USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

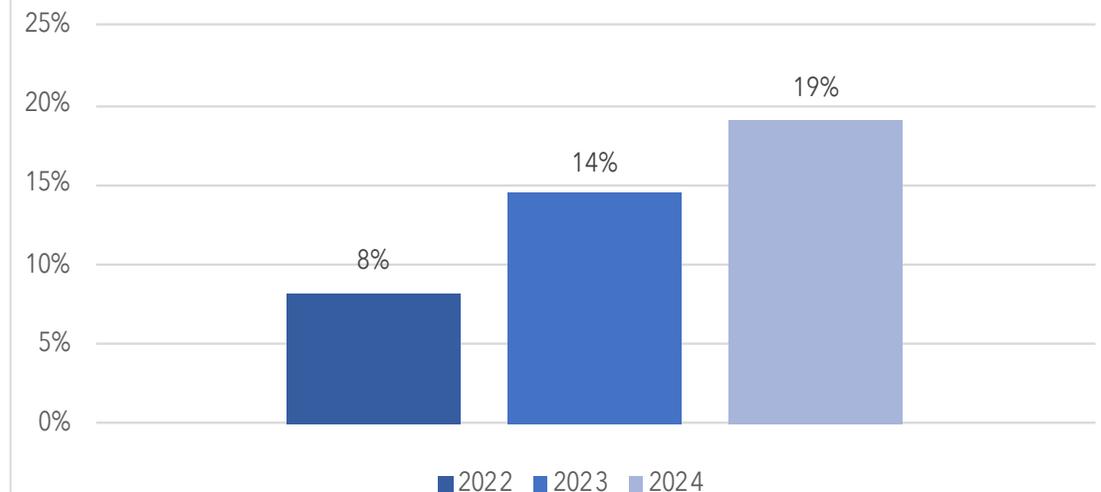
FSP à compter de 2022 / Ouverture du FSA en 2023

71 heures ont été comptabilisées en 2024 (contre 44 heures en 2023 et 20 heures en 2022)
au sein du CNC pour un apport total de 136 M€ (contre 98 M€ en 2023 et 44 M€ en 2022)

Part des PF dans le volume de production aidée au CNC



Part des PF dans l'investissement des éditeurs de services



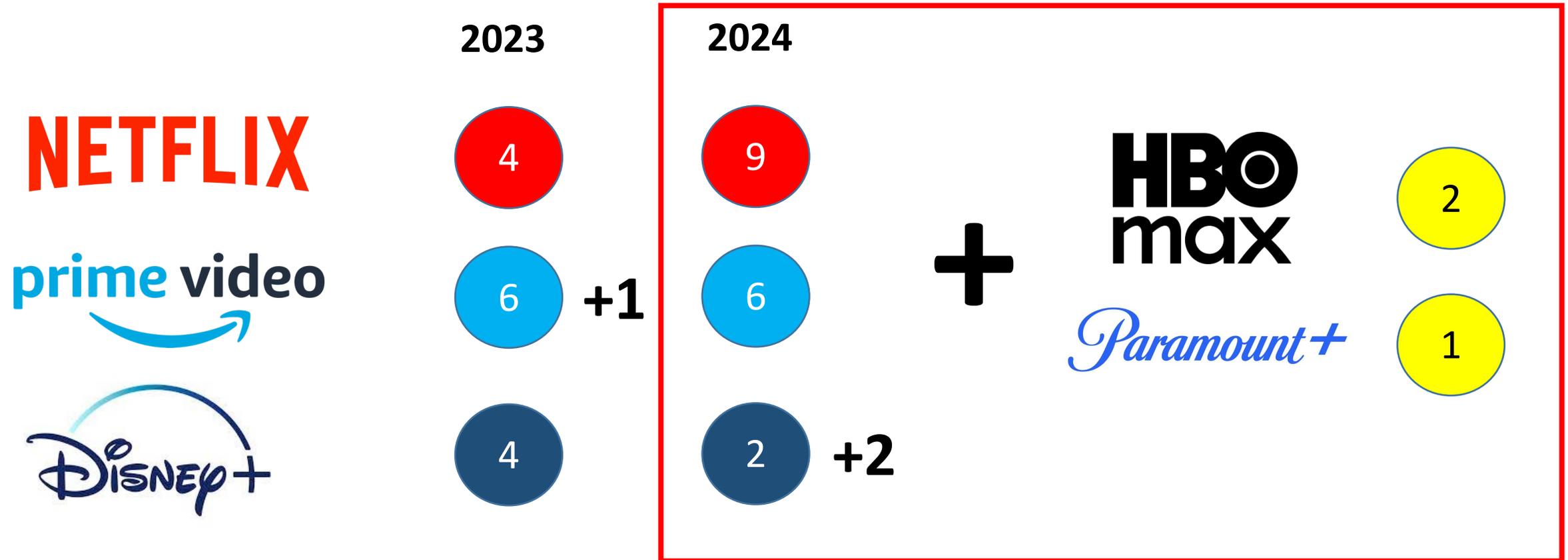
Un volume de production de fiction qui devrait se situer à terme autour de 150 heures /an pour un investissement de l'ordre de 300 M€ / an

Netflix, principal investisseur

En 2024, le CNC a aidé 17 œuvres de fiction financées par les plateformes US
(contre 14 en 2022 et 2023), dont 13 séries et 4 unitaires
Toutes en tant que 1^{er} diffuseur

	2022	2023	2024	
	6	4	9	= 101,3 M€ (74%)
	5	6	6	= 24,4 M€ (18%)
	3	4	2	= 10,7 M€ (8%)
	= 44 M€	= 98 M€	= 136 M€	

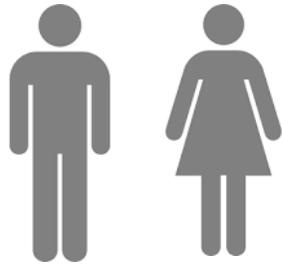
Une intervention plus large des plateformes dans le financement des œuvres aidées



**Soit 22 œuvres de fiction pour un investissement global de plus de 150 M€
(dont 12 en cofinancement avec les éditeurs hertziens)**

**Emploi : un retournement en cours
mais persistance des tensions inflationnistes**

Emploi : des indicateurs au rouge dans l'ensemble du champ de la production audiovisuelle



Production audiovisuelle
Données 2024



Effectifs : 124 500 salariés
-5,8% par rapport à 2023

Masse salariale : 1 612 M€ (dont 601 M€ inter tech)
-2,7% par rapport à 2023 (-7,5% pour inter. tech)

Intermittents techniques de la production audiovisuelle

(par rapport à l'année n-1)	Effectifs	Masse salariale	Heures
2021	15,8%	30,2%	26,9%
2022	5,3%	9,1%	7,9%
2023	0,3%	5,0%	1,5%
2024	-4,0%	-7,5%	-11,7%

Baisse de 57% en 2024 des dépenses sur le territoire français des productions de fiction agréées au C2I (177 M€)
36 projets de fiction bénéficiaires du C2I en 2024 vs 66 en 2023

... confirmation au 1^{er} semestre 2025



Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Intermittents techniques de la production audiovisuelle

(par rapport à l'année n-1)	Effectifs	Masse salariale	Heures
2024	-4,0%	-7,5%	-11,7%
S1 2025 / S1 2024	-2,5%	-6,3%	-10,3%

Source : Audiens Datalab

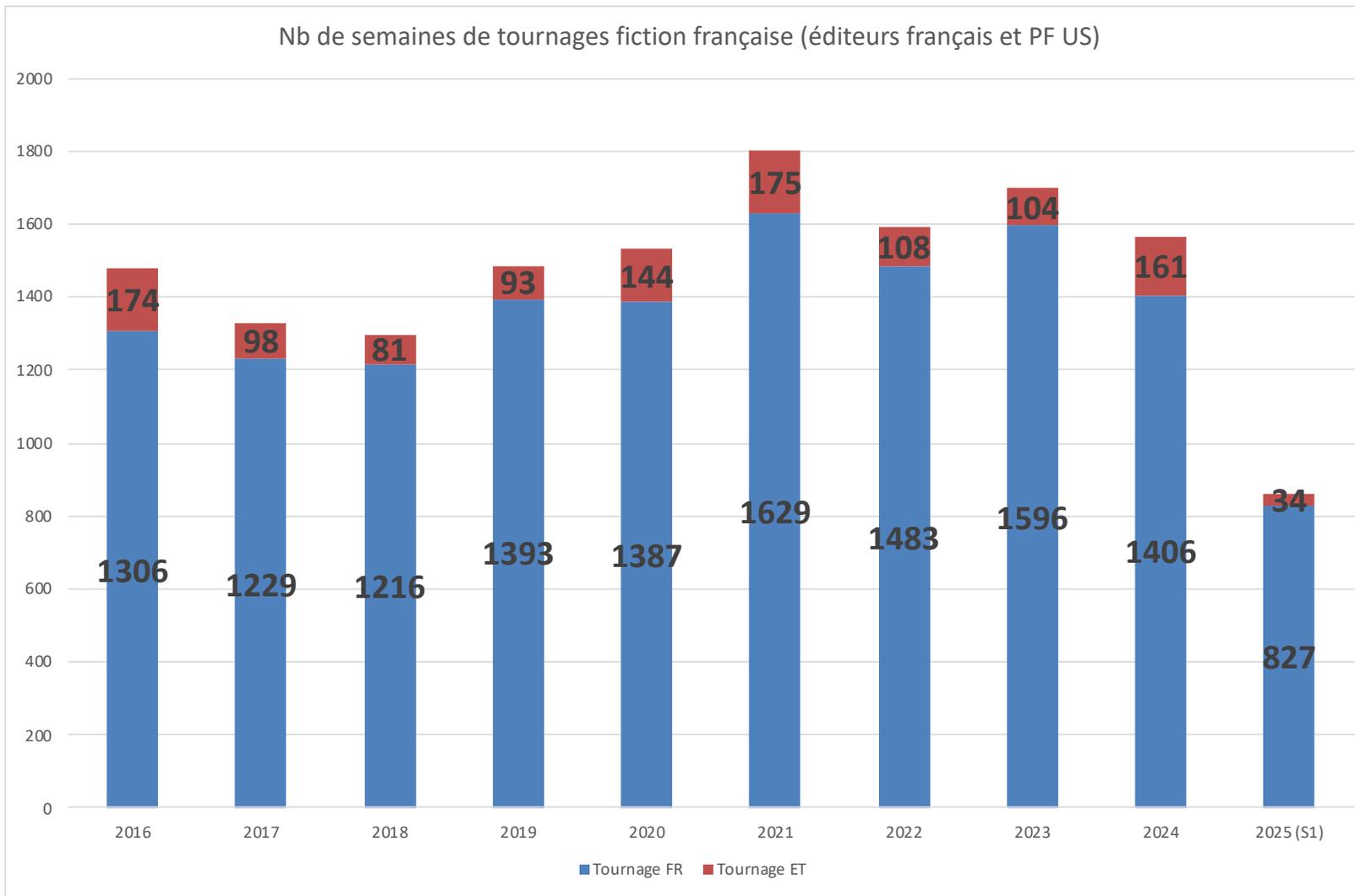
Champ de la production de fiction :
48 221 salariés en 2024 (-4,1% par rapport à 2023)
Progression de la masse salariale de 2,2% à 375,2 M€
(Source : CNC d'après Audiens)

Augmentation de salaires en 2024/2025 dans le cadre de la Convention collective de la production audiovisuelle

	01/02/2024		01/07/2024		01/07/2025		Cumulé 01/01/24 - 01/07/25	
	Salaires hebdo ≤ 1100€ / 35h	Salaires hebdo > 1100€ / 35h	Salaires hebdo ≤ 1100€ / 35h	Salaires hebdo > 1100€ / 35h	Salaires hebdo ≤ 1100€ / 35h	Salaires hebdo > 1100€ / 35h	Salaires hebdo ≤ 1100€ / 35h	Salaires hebdo > 1100€ / 35h
Documentaire	5,0%	3,0%			1,0%	1,0%	6,1	4,0
Fiction	5,0%	3,0%	2,5%	1,5%	2,2%	1,0%	10,0	5,6
Flux	5,0%	3,0%	1,0%		1,0%	1,0%	7,1	4,0
Captation	5,0%	3,0%			1,0%	1,0%	6,1	4,0

Tournages : un petit S1 2025

Nb de semaines de tournages fiction française (éditeurs français et PF US)



2024, année atypique avec la sortie de grèves, les JO et une reprise très poussive des tournages post-JO

1567 semaines de tournage en 2024 contre 1700 semaines en 2023 (-8%)

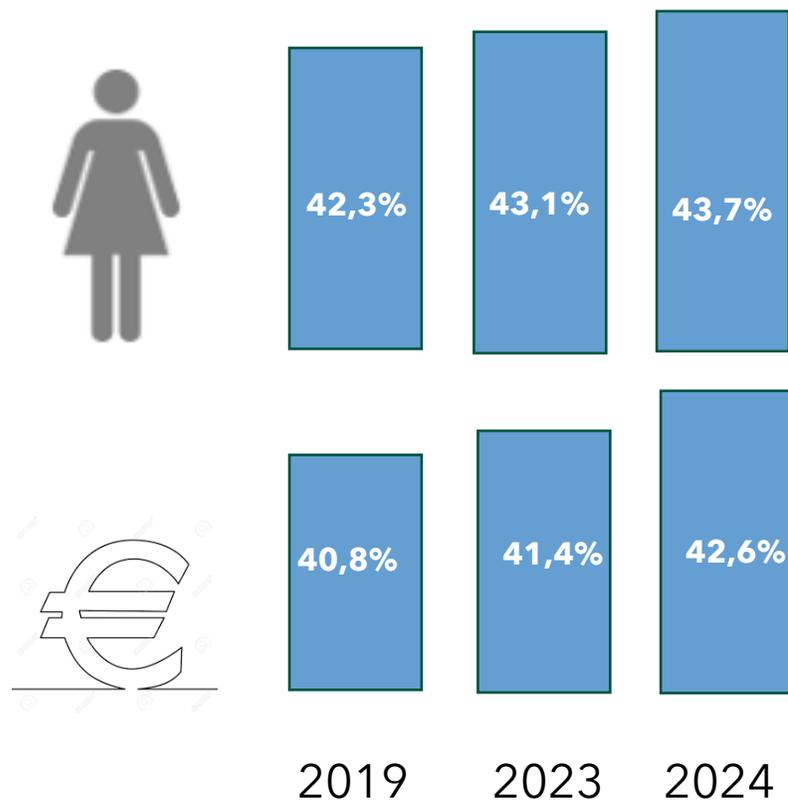
En-dessous de la moyenne des 6 dernières années (1613 heures)

Taux de délocalisation atteint 10% en 2024 et seulement 4% au S1 2025

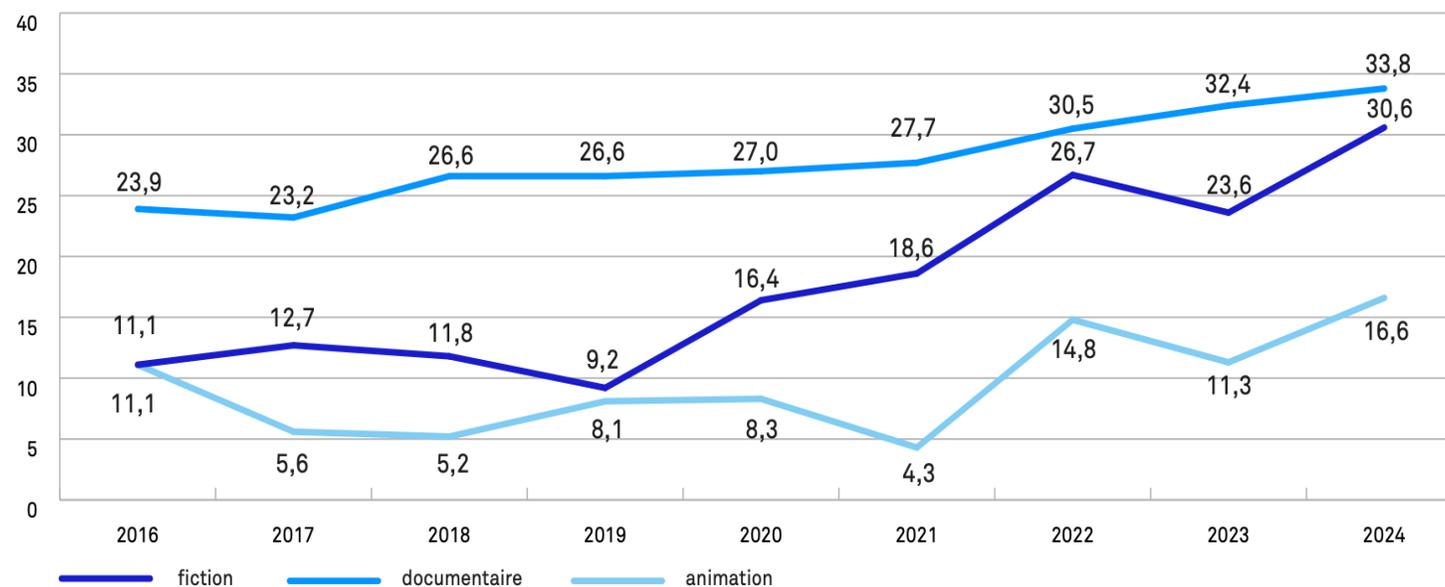
Nb semaines de tournage en France = -2% S1 2025 / S1 2024

Part des femmes : la fiction en progression

Ensemble de la production audiovisuelle

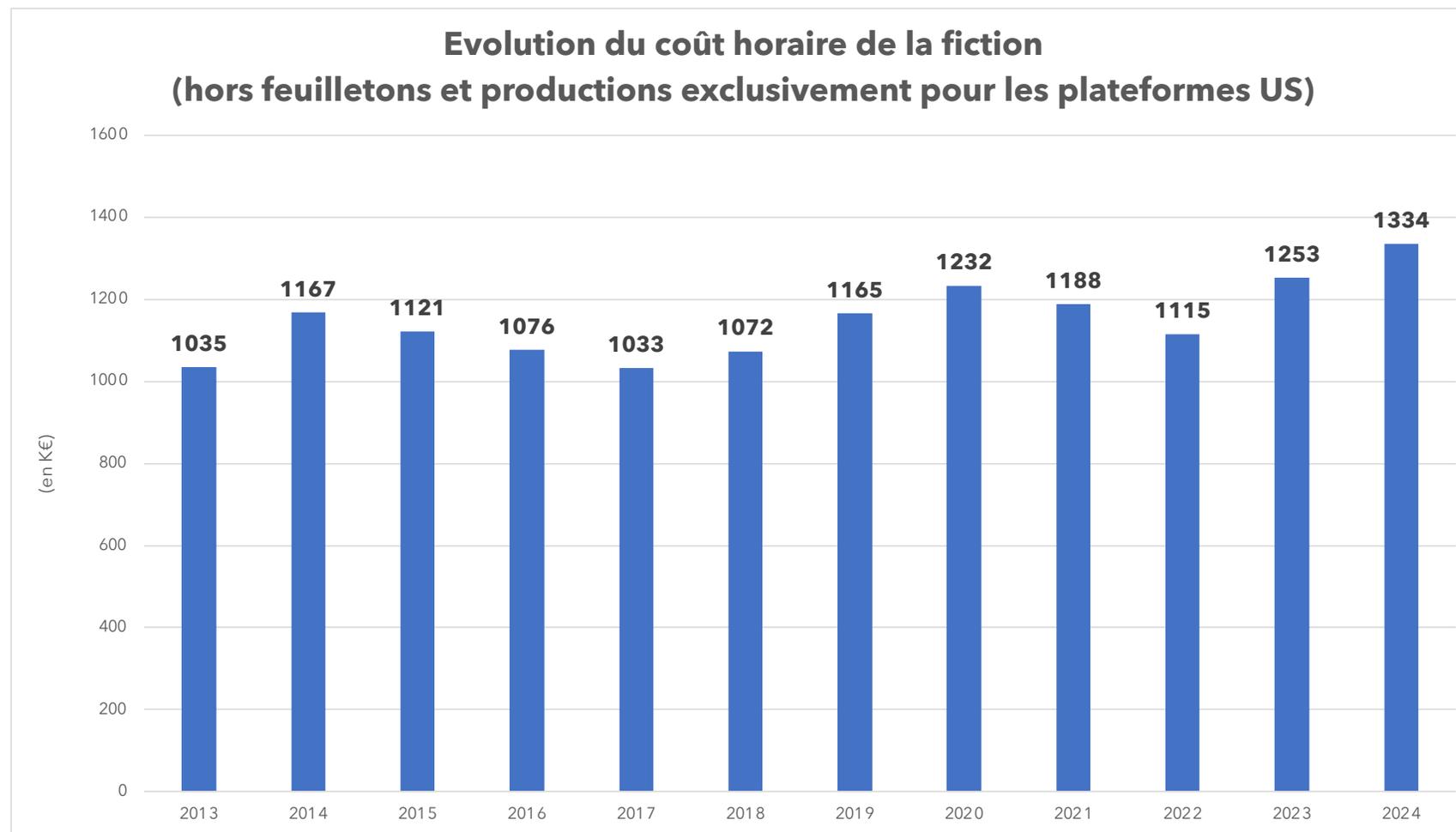


Part d'heures strictement réalisées par des femmes selon le genre des programmes audiovisuels aidés (%)



Œuvres audiovisuelles fiction (AD 2024) : 37,7% de cheffes de poste vs 41% en 2023

Un coût horaire de la fiction au plus haut



Une augmentation de 6,5% du coût horaire en 2024 par rapport à 2023 et de 14,5% par rapport à 2019

Pressions inflationnistes sur l'écriture, les artistes-interprètes et les techniciens

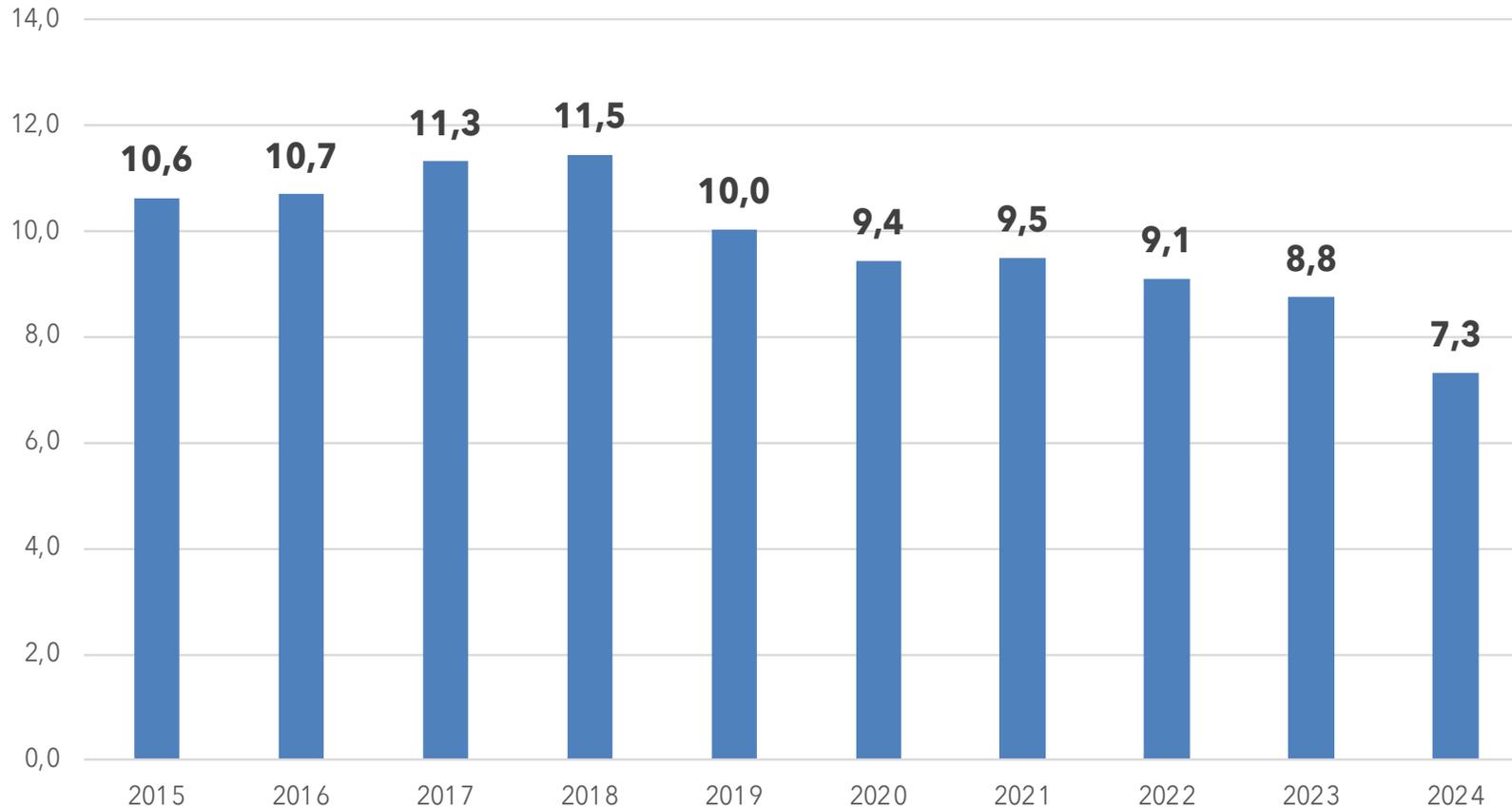
Mais un apport des éditeurs qui ne représente plus que 58,8% du total des devis

Apport producteur au plus haut historique à 21,2% (+5,5 points par rapport à 2019)

Un plus haut historique à plus de 1,3 M€/heure

Une part du CNC en baisse constante

Part du CNC dans le financement de la fiction



La plupart des productions de fiction sont au plafond du soutien du CNC

La part du CNC baisse mécaniquement face à l'envolée des coûts de production des œuvres pour atteindre un plus bas historique en 2023 à 7,3% des devis

Une situation aggravée par la baisse du point minute en 2019

Rapport d'EY à l'été 2025 sur l'évaluation des crédits d'impôt relevant du CNC

Pour les œuvres audiovisuelles ayant bénéficié du crédit d'impôt audiovisuel en 2023

Dépenses en France : 1 173 M€

Dépenses fiscales : 168 M€

Recettes fiscales associées : 161 M€

Recettes sociales associées : 267 M€



Dépenses en France par € de CIA : 7 €

Recettes fiscales par € de CIA : 0,96 €

Recettes sociales par € de CIA : 1,60 €

Soit un total recettes fiscales et sociales par € de CIA = 2,56 €

Le CIA offre un meilleur retour pour l'Etat que le CIC ou le C2I

France Télévisions : un acteur essentiel au bord du précipice

Un accord de 3 ans (2025/2027), avec un renouvellement possible de deux ans



440 M€
/ an



- à 80% au minimum pour la production indépendante
- avec une clause de diversité de 35% pour une offre qui correspond aux missions de service public du groupe
- et l'application du dispositif mandats défini avec TF1 et M6

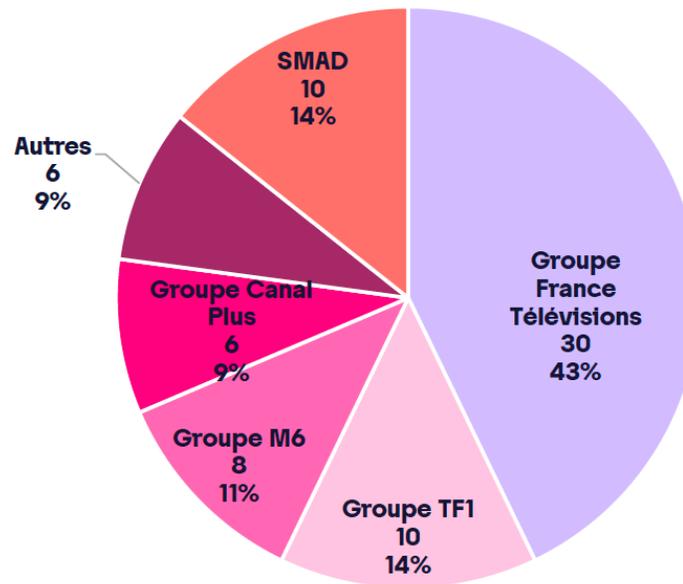
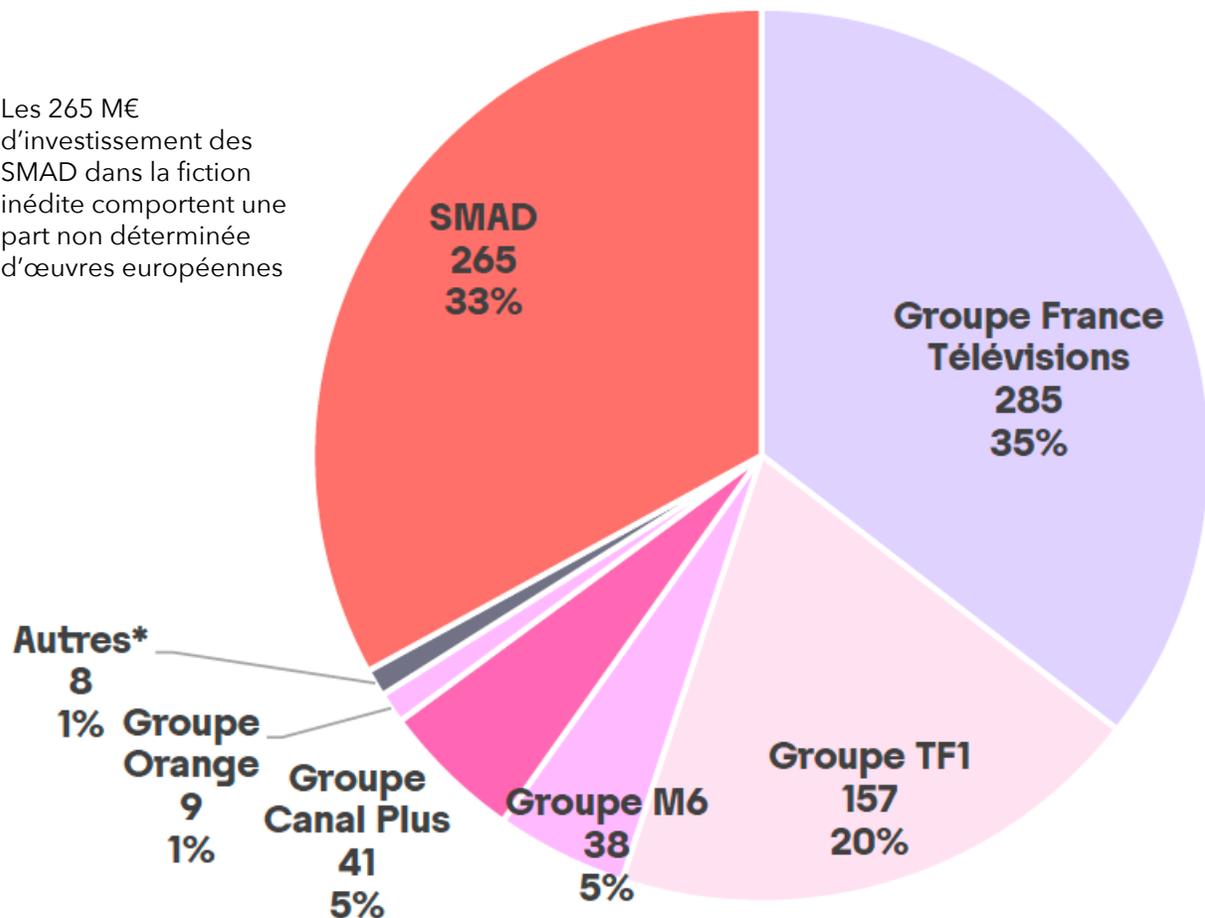
avec des droits dits 360° pendant 30 ou 42 mois pour FTV en fiction afin de soutenir son développement digital et des parts de coproduction **à compter d'un seuil de 50%** du financement de l'œuvre apporté par France Télévisions

FTV pilier du financement de la fiction



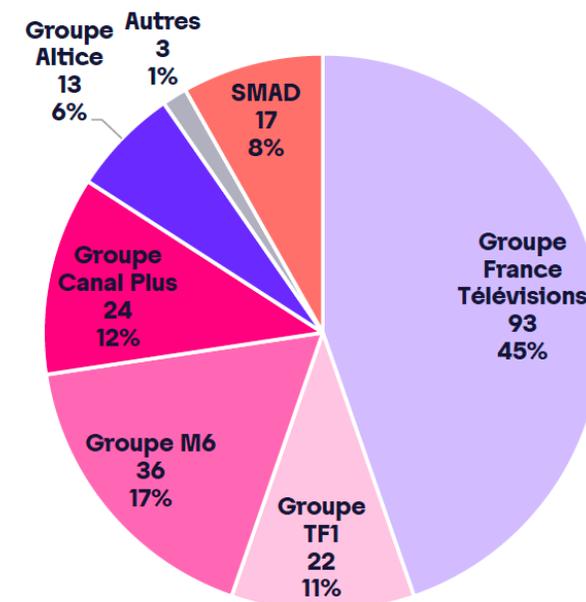
Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Les 265 M€ d'investissement des SMAD dans la fiction inédite comportent une part non déterminée d'œuvres européennes



Animation

Montant global d'investissement dans la fiction en 2023 = 803 M€ dont 725 M€ en production inédite



Documentaire

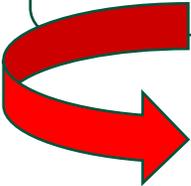
(Source : ARCOM)

Une pression financière continue de l'Etat

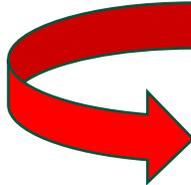
Le Conseil d'administration de France Télévisions a adopté le 10 juillet 2025 un budget rectificatif actant une perte d'exploitation de 57 M€ en 2025, suite aux réductions des concours publics décidés dans le cadre de la PLF par le gouvernement et les parlementaires

Dans le cadre du PLF 2026, de nouvelles économies sont demandées à France Télévisions à hauteur de 65 M€

Une situation financière insoutenable qui pourrait conduire France Télévisions à revoir ses engagements dans la production audiovisuelle et cinématographique



Une réouverture de l'accord interprofessionnel qui conduira forcément à une révision de ses équilibres



Une perte d'emplois qui se traduira pour l'Etat par une réduction des cotisations, des impôts et de la TVA avec un accroissement des dépenses sociales et notamment d'assurance chômage

**Les accords de distribution
France Télévisions / Prime Video et TF1 / Netflix :
comment concilier les intérêts des producteurs et des distributeurs
avec ceux des éditeurs de services ?**

Un cofinancement des œuvres en progression



Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

22 œuvres 2024

dont 12 en partenariat

NETFLIX



prime video



france.tv

france.tv



france.tv

france.tv

**HBO
max**



arte

arte

Paramount+



france.tv

Dans la course à l'hyper-distribution : des objectifs différents pour chacun des acteurs

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle



Objectifs de TF1 et FTV : toucher le public le plus large pour consolider leurs audiences et donc leurs revenus publicitaires pour pouvoir notamment continuer à investir dans la création

Objectifs de Netflix et Prime Video : bénéficier d'une offre très large de programmes locaux notamment dans le domaine du sport, du divertissement et de l'information et consolider ainsi leur position de porte d'entrée pour la consommation TV des foyers français

Objectifs des producteurs et des distributeurs : préserver le financement des œuvres et leur exploitation sur la longue traîne pour générer des revenus qui permettent de couvrir les risques de préfinancement, de redistribuer aux ayants droit et de réinvestir dans le développement de nouvelles œuvres

Nécessité de prendre en compte les intérêts de toutes les parties et notamment ceux des producteurs et des distributeurs

Des dangers avérés pour la production et la distribution : quelles solutions ?

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle



Plusieurs dangers pour la production française :

- **la réduction des cofinancements des œuvres** entre éditeurs français et plateformes de SVoD avec l'impossibilité pour le producteur de solliciter de travailler une autre plateforme que celle qui assure la distribution de l'éditeur hertzien
- **la diminution de la valeur des catalogues sur le second marché** un risque systémique pour les genres de la diversité qui sont peu ou mal protégés par les obligations de production (animation, documentaire et spectacle vivant)

Une distribution autorisée par les accords interprofessionnels à partir du moment où l'éditeur de services édite ou co-édite les offres :

une mise en avant des œuvres par l'algorithme de la plateforme n'est pas conforme aux accords

Nécessité d'exclure de l'offre non linéaire reprise sur la plateforme de SVoD :

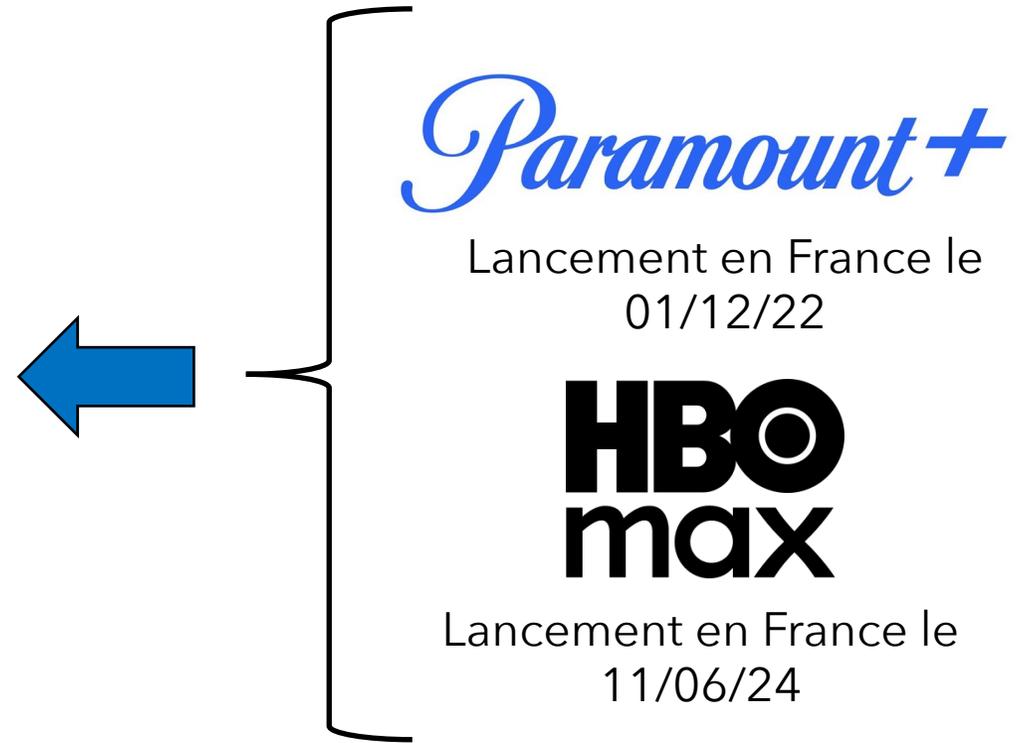
- **les œuvres cofinancées par les plateformes concurrentes**
 - **et les œuvres achetées en non exclusif**

**Intégration des plateformes étrangères :
un processus toujours en cours**

Des accords interprofessionnels avec 5 plateformes étrangères

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle



Le sujet de la fin de l'année 2025, c'est l'assiette des obligations de



Une homogénéisation des principaux taux :

patrimonial, EOF, inédit, indépendant

La clause de diversité :

sujet le plus difficile à négocier avec toutes les plateformes

Freiner les tentations du cinéma français

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Le décret n°2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande prévoit une répartition des obligations entre audiovisuel et cinéma en fonction de l'offre, de la consommation et des efforts marketing.

→ Tous les acteurs ont été qualifiés de plateformes audiovisuelles par l'ARCOM

Le cinéma français tente d'imposer une répartition sur la base du décret dit cabsat qui fixe le niveau d'obligations des opérateurs en fonction de leur place dans la chronologie des médias

→ Fiction juridique



Un cas particulier ... temporaire

Taux d'investissement : **25%**

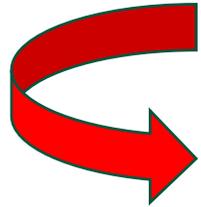
11,75% en faveur de l'audiovisuel
MG de 90 M€ 2025/2027

13,25% en faveur du cinéma
MG de 115 M€ 2025/2027

→ Une clause de revoyure à fin 2027 qui prévoit que l'équilibre entre cinéma et audiovisuel sera réévalué sur la base des critères du décret SMAD

Vers un renforcement de la clause de diversité

Le décret n°2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021



La clause de diversité (article 18) devait permettre en matière audiovisuelle de garantir des financements en faveur de l'ensemble des genres audiovisuels



**Une clause de diversité fixée à 20%
avec un respect des parts indépendante, EOF et inédite de chaque
plateforme pour les différents genres visés**

Novembre 2024 : bilan du décret SMAD par l'Arcom et le CNC qui a démontré les limites de l'application de cette clause de diversité

**Projet de décret modificatif notifié à la Commission européenne en juillet dernier
Avis de la Commission européenne attendue pour le 13 octobre prochain**

Un agenda européen chargé...

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle



2025

- **Creative Europe** : définition du programme de travail pour 2026 ;
- **Agora EU** : présentation du cadre et du budget global, dont MEDIA + (nouveau programme intégrant Creative Europe), pour la période 2028-2034 ;
- **Directive SMA** : évaluation et étude d'impact en cours ; consultations par la CE au S2 2025 et en 2026 ;

2026

- **Règlement géoblocage** : consultation attendue fin 2025, puis rapport d'évaluation par la CE (potentiellement reportée à 2026) ;
- **Directive Droit d'auteurs** : révision envisagée par la CE d'ici juin 2026 ;

2027

- **Règlement IA** : discussions en cours pour report de la date de mise en application.

... qui nous donne l'occasion de défendre les principaux enjeux du secteur

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle



- La préservation des mécanismes de **soutien en faveur des producteurs audiovisuels indépendants européens** ;
- Le maintien des **obligations d'exposition et de financement des œuvres européennes, de tous les genres, et la maîtrise des IP par les producteurs délégués** ;
- La défense du **géoblocage et du principe de la territorialité des droits d'exploitation** ;
- La mise en œuvre d'un **cadre protecteur des titulaires de droits** en matière d'intelligence artificielle générative ;
- L'établissement de cadres législatifs qui **encouragent/promouvent l'éco-responsabilité et le dialogue social**.

IAG : des premières étapes franchies dans une course de fond

- Les producteurs ont trois priorités : la **protection de la propriété intellectuelle**, la **maitrise de l'exploitation des catalogues et une juste rémunération des ayants droit** dans un contexte d'entraînement des données liées aux œuvres par l'IA générative ;
 - Le process est long et complexe pour parvenir à atteindre ces objectifs et le travail est en cours à plusieurs échelons : au plan national et européen.
-
- Malgré tout, des **actions concrètes ont été amorcées** :
 - En octobre 2024, la SACD et les syndicats de producteurs ont adopté des recommandations relatives à l'insertion de clauses dans les contrats liant les auteurs aux producteurs afin de mieux accompagner le développement de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans la création française et européenne ;
 - Les producteurs ont été incités à déclarer leur opt-out il y a plusieurs mois
 - Des réflexions relatives à la mise en œuvre de dispositions législatives ont été initiées ;
 - Des discussions interprofessionnelles permettent en ce moment d'analyser les modalités de licitation des œuvres qui pourrait notamment passer par une gestion collective volontaire.

La révolution est en route et cette situation crée des inquiétudes qui ne sont pas négligées par les producteurs en raison notamment de son impact potentiel sur l'emploi.

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

RETROUVEZ LA PRÉSENTATION SUR
www.uspa.fr

**FESTIVAL
FICTION.**